



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190325-BUR-AG-19-014-
DE
Date de réception préfecture : 28/03/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 25 mars 2019

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°190002DEV – Etude d'opportunité sur la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à la ZAE d'Erbajolo

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 25 mars 2019

OBJET : Attribution du marché n°190002DEV – Etude d'opportunité sur la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à la ZAE d'Erbajolo

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Considérant la nécessité pour la CAB en tant qu'autorité concédante d'animer et gérer durablement la ZAE d'Erbajolo pour améliorer son attractivité ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°190002DEV consistant en la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à la ZAE d'Erbajolo ;

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à la société EWAM, 370 Bd de Balmont, Lyon (SIRET : 50404135100025), pour un montant de 33 000 € HT, sous réserve du respect des conditions prévues aux articles 51 à 55 du décret du 25 mars 2016 ;

OBJET : Attribution du marché n°190002DEV – Etude d'opportunité sur la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à la ZAE d'Erbajolo

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **28 MARS 2019**
et publication ou notification
du **28 MARS 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGIRA OUI